

TRAVAUX DU PHARE DE MAGNETAWAN—
Suite.

Hon. L. P. Brodeur—Intervention du député de Muskoka avait pour objet d'accélérer les travaux—6988; M. Bennett a refusé de donner les noms des personnes pouvant renseigner le département—6988; une enquête a été faite—6989; travail en dedans et autour du phare—6989; deux feuilles de paie séparées—6990; ont été additionnées par les employés du ministère—6990; ni ratures ni surcharges, addition simplement—6990; pas de temps perdu—6992; député de Parry-Sound a déclaré n'avoir pas reçu un sou pour cette affaire—6992.

Motion Bennett pour ajournement rejetée—6992.

BILLS.

BILLS DU GOUVERNEMENT.

Sanctionnés :

LOI D'AFFRANCHISSEMENT DE J. W. LEWIS.

Hon. Oliver—Dépose Bill (n° 85) ayant pour objet l'affranchissement de J. W. Lewis, du groupe morave indien de la Thames—1190.

1re lecture—1190.

2e lecture—2897.

En comité—2897.

Hon. Oliver—Exposé de motifs—2898.

M. Cockshutt—Croit que ce précédent causera beaucoup de demandes—2898.

Hon. Oliver—Pas de précédent, mais exception—2898.

M. Cockshutt—Le gouvernement actuel a eu tort d'enlever aux Indiens leur droit de vote—2898; si un Indien quitte sa réserve, il perd tous ses droits—2898; celui-ci aura sa part de droits politiques et sa part de droits de la réserve—2898; on devrait faire une loi générale et accorder les droits politiques à tous les Indiens qui répondront à des exigences déterminées—2899.

Sir W. Laurier—Il ne s'agit pas de droits politiques, mais de droits civils—2899; cet indien a droit à ce qu'il demande par la loi, il en avait fait la demande, un commis a négligé des formalités essentielles, de là la nécessité d'une loi spéciale—2899.

Hon. Paterson—Le gouvernement actuel a retiré le droit de vote aux sauvages parce qu'on leur concédait ainsi le privilège des blancs, sans leur en imposer les obligations—2902; actuellement n'importe quel sauvage peut être émancipé et avoir droit de vote—2902.

M. Stockton—Cet indien a le droit d'obtenir ce qu'il demande—2902; ce bill a seulement pour but de supprimer tout retard—2902.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—2902.

Sanctionné—6331.

LOI DES CHEMINS DE FER, 1903 (AMENDEMENTS).

Hon. Emmerson—Dépose projet de loi, Bill (n° 62) pour modifier la Loi des chemins de fer, 1903—770; l'objet est d'amplifier

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*

Hon. Emmerson—*Suite.*

les articles ayant trait au fonctionnement de la commission des chemins de fer et de remédier aux abus dans le service des téléphones—770; pas de changement radical, améliorations—770; article 1 a trait aux appels à la cour suprême sur questions de compétence—770; article 2 permet de recevoir dépositions par affidavits—771; article 3 permet aux directeurs de déclarer des dividendes sans l'assentiment des actionnaires—771; article 4 soumet toute déviation au tracé, proposée par la commission, à l'approbation du ministre—772; un article donne pouvoirs plus étendus aux compagnies de chemin de fer pour occuper les terrains nécessaires à l'exploitation—772; article 8 s'occupe de la création de toute énergie motrice développée au moyen de l'eau—772; un article accroît la sûreté du public en étendant les pouvoirs de réglementation de la commission quant à l'exploitation des voies ferrées—772; article 10 oblige les compagnies à renseigner la commission sur les accidents survenus—773; article 11 vise au mouvement des trains—773; article 12 oblige les compagnies à fournir des statistiques bien faites—773; article 13 a trait aux compensations pour téléphones placés dans les locaux de compagnies de chemin de fer—773; article 14 définit les compagnies de téléphone—773; article 15 pourvoit à la réglementation des tarifs de téléphone par commission—774; article 16 permet de se relier à un réseau téléphonique pour communication directe—774; article 17 règle tarifs conjoints—774; article 18 a trait à l'affichage des tarifs de téléphone—774; article 19 traite des contrats entre compagnies de téléphones—774.

Hon. Haggart—La nouvelle loi permettra virtuellement au ministre de tracer un chemin de fer à sa guise—778.

Hon. Fitzpatrick—Le seul changement consiste à permettre au ministre d'accepter un tracé par section au lieu d'ensemble—776; le bill a pour objet de donner à la commission les mêmes pouvoirs sur les tarifs des téléphones que sur ceux des chemins de fer—777.

M. W. F. Maclean—Le Gouvernement ne mérite aucune félicitation pour ce qu'il fait pour les téléphones—777; sir W. Mulock avait promis la nationalisation des téléphones—777; l'avocat de la nationalisation des téléphones a été remplacé par le champion de la compagnie de téléphone Bell—778; le ministre des Postes a dit que la nationalisation était une calamité—778; une conversion s'est opérée 779; on a attendu pour faire des changements que la compagnie Bell eût solidement établi son monopole—779; elle va porter son capital à 50 millions—780; sir W. Mulock voulait nationaliser aussi les télégraphes—780; le Pacifique Canadien contrôle toutes les nouvelles lignes de l'ouest—780; le G.T.P. demande à construire un télégraphe, il veut contrôler aussi les informations—780; citation de